



## COMMUNE DE SARREWERDEN

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Saverne

### PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU** : 18 JANVIER 2024

Nombre des conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 13

Conseillers présents : 12

Date de convocation : 12 Janvier 2024

Sous la présidence de	M. TAESCH Jean Joseph, Maire
Les Maires délégués	M. WEBER Sylvain - MUHLMANN Lucien
L'Adjoint	M. SCHNEIDER Francis
Les Conseillers	MM. ADAM Christophe –BACH Arnaud - DILLENSCHNEIDER Stéphane- GEIN Frédéric – LECOMTE Sylvie –PFAADT Jérôme – RIEGER Frédérique - STOEBENER Célestine
Absents excusés	ADAM Thierry donne procuration à MUHLMANN Lucien
Absents avec procuration	MANNS Daniel ( Démission)

### **ORDRE DU JOUR**

- 1° - Approbation du Conseil Municipal du 27 Novembre 2023
- 2° - Présentation du projet PLU
- 3° - Ouverture de Crédit
- 4° - Création d'un emploi d'agent technique contractuel
- 5° - Gestion des ressources Humaines
- 6° - Attribution des logements 25, rue des Remparts et 12, rue des Pinsons 67 Sarrewerden

#### **1° - Approbation du Conseil Municipal du 27 Novembre 2023**

Le Maire donne lecture du Procès-Verbal du dernier Conseil Municipal en date du 27/11/2023.  
Le Conseil Municipal l'approuve et procède à sa signature.

## 2° - Présentation du projet PLU

Le Maire présente le nouveau projet d'urbanisme de la Commune. Il a exposé les principaux points du PLU, mettant en avant les objectifs, les orientations et les impacts prévus sur le développement urbain de la localité.

Le Conseil Municipal a eu l'occasion d'exprimer ses commentaires concernant le PLU.

A la suite de ces échanges, le Conseil Municipal a pris bonne note de l'avancement du PLU.

## 3° - Ouverture de crédits pour 2024

- a) Le Maire informe le conseil municipal que jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2024 le Maire peut, sur autorisation du conseil municipal, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Au vu des factures à mandater en investissement le conseil municipal sur proposition du Maire décide de l'ouverture des crédits suivants pour 2024 et donne autorisation au Maire :

### Budget Commune 2024 / Dépenses d'investissement :

Programme 126 : Travaux bâtiments communaux :

C/21318	:	Autres bâtiments publics BISCHTROFF Rue des Suisses	➔ 82.000,00 €
C/21318	:	Autres bâtiments publics Micro Crèche	➔ 190 000,00 €
C/21318	:	Autres bâtiments publics Hôte Entreprise	➔ 5 000,00 €

Programme 143 : Acquisitions Terrains :

C/2111	:	Acquisitions Terrains	➔ 2 000,00 €
--------	---	-----------------------	--------------

### Budget Commune 2024 / Recette d'investissement :

C/1321	:	Subvention CEA ➔ Micro Crèche	➔ 100 000,00 €
--------	---	-------------------------------	----------------

- b) Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder à un emprunt pour le financement de la Micro Crèche dans la Commune, et la nécessité de procéder à des démarches auprès des différentes banques en vue d'obtenir un crédit pour ce financement.

Après délibération le Conseil Municipal donne autorisation au Maire d'entreprendre les démarches auprès des différentes banques en vue d'obtenir un crédit pour le financement de la Micro Crèche. D'engager toutes les procédures nécessaires pour la recherche des financements, y compris la préparation des dossiers, la négociation des conditions

financières et la prise de décisions relatives à l'emprunt.

Le Maire s'engage à informer régulièrement le Conseil Municipal de l'avancement des démarches.

#### **4° - Création d'un emploi d'agent technique**

Afin de palier au départ de l'adjoint technique territorial actuel, à temps non complet 30/35 - ème, le Maire propose la création d'un nouveau poste

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- la création d'un emploi d'adjoint technique territorial 1ere Classe à temps complet, à raison de 35/35<sup>ème</sup> à compter du 29/01/2024 pour l'entretien de la Mairie de Sarrewerden, la Mairie de Zollingen, La Mairie de Bischtroff-sur-Sarre, cantine scolaire, renfort périscolaire et transport scolaire.

#### **5° - Gestion des ressources humaines**

Le Maire présente la proposition d'attribuer le montant du RIFSEEP à chaque agent, basé sur les résultats des entretiens individuels, et de revaloriser certains échelons pour refléter l'augmentation du SMIC.

Il souligne que ces ajustements visent à reconnaître le mérite individuel et à maintenir une rémunération équitable dans le contexte actuel

Le Conseil Municipal a unanimement accepté la proposition.

#### **6° - Attribution des logements 25, rue des Remparts et 12, rue des Pinsons 67 Sarrewerden**

Le Conseil municipal après délibération décide de louer le logement communal Appartement N°102 + Garage N°2, situé 25 rue des Remparts à Sarrewerden d'une superficie de 68m<sup>2</sup> à compter du 01 Janvier 2024 à Mr BABEL Manuel aux conditions suivantes :

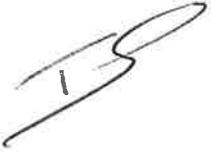
- Loyer : 505.00€ par mois
- Charges (Electricité cage d'escalier) : 15,00 € par mois (Cette charge sera comptabilisée uniquement à la fin des travaux actuellement en cours)
- caution 1 mois de loyer soit : 505,00 €

Le Conseil municipal après délibération décide de louer le logement communal, situé 12, rue des Pinsons à Sarrewerden (Groupe Scolaire) d'une superficie de 126 m<sup>2</sup> à compter du 01 Février 2024 à Mr KIMMEL Lionel aux conditions suivantes :

- Loyer : 470.00€ par mois
- caution 1 mois de loyer soit : 470,00 €

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les bails de location.

Le Maire :



Les Conseillers :



William P.

William P.

